PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 5.1***
Chrono 15340

Rapporteur ***: Monsieur Richard CHEMLA***

Service ***:*** **Direction des Assemblées**

Commission : ***2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Communication du rapport d'activité et du développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et du compte administratif 2020.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.5211-39,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport de la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et la circulaire du 3 août 2011 correspondante,

Vu la délibération n° 2.11 du Conseil métropolitain du 31 mai 2021 portant approbation du compte Administratif - Exercice 2020 - Budget principal,

Considérant que la Métropole Nice Côte d'Azur doit présenter son rapport d'activité annuel mettant en exergue les grandes politiques publiques, mises en œuvre sur son territoire, accompagné du compte administratif,

Considérant que le rapport sur la situation en matière de développement durable est une exigence du Grenelle de l'Environnement, et doit faire également l'objet d'un rapport annuel présentant les actions menées au regard des cinq finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux,
- promotion de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et entre générations,
- amélioration de la qualité de vie et de l'épanouissement des êtres humains,
- production et consommation responsables.

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 5.1***
Chrono 15340

Rapporteur ***: Monsieur Richard CHEMLA***

Service ***:*** **Direction des Assemblées**

Commission : ***2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Communication du rapport d'activité et du développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et du compte administratif 2020.**

Considérant que la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'instar d'autres grandes collectivités, a fait le choix de réaliser un rapport conjoint, fusionnant le rapport d'activité avec le rapport de développement durable, signe d'une recherche constante de cohérence et de meilleure lisibilité de l'action publique,

Considérant que ce rapport rend compte de la qualité du travail des services dans la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice du territoire métropolitain et de ses habitants,

Considérant que le rapport d'activité et de développement durable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, ainsi que le compte administratif 2020, ont été adressés à la ville de Nice par la Métropole Nice Côte d'Azur,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique au Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **prendre acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 et du compte administratif 2020 de la Métropole Nice Côte d'Azur.**